

Sensibilisation au Risque Chimique

Personnes concernées

Toute personne qui, dans le cadre de son activité professionnelle, participe à l'organisation ou à l'exécution d'un travail impliquant de manipuler et / ou d'être exposée à des agents chimiques dangereux.

Objectif

- ✓ Mettre en place / respecter la réglementation et les mesures de prévention / protection applicables en cas d'exposition à des agents chimiques dangereux ;
- ✓ Comprendre / expliquer les étiquettes conformes au nouveau règlement européen CLP.
- ✓ En intra : comprendre les Fiches de Données de Sécurité des produits utilisés dans l'entreprise.

Cette formation répond à l'article R4412-38 du Code du Travail : « L'employeur veille à ce que les travailleurs [exposés ou susceptibles d'être exposés au cours de leur travail à des agents chimiques dangereux] ainsi que le CHSCT ou [...] les délégués du personnel [...] reçoivent une formation et des informations sur les précautions à prendre pour assurer leur protection et celle des autres travailleurs présents sur le lieu de travail, [...] notamment [...] les consignes relatives aux mesures d'hygiène à respecter et à l'utilisation des équipements de protection individuelle.

Formation dispensée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.



Durée : 0.50 journée
(3h50 heures)

Pré-requis

Aucun.

Méthode pédagogique

Méthodes participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.

Un support est remis à chaque stagiaire.

Itinéraire pédagogique

1 - Ouverture de la session de formation.

Présentation du formateur et de la société ELEVATION.
Présentation des stagiaires.
Présentation de la formation et des objectifs.

2 – Préambule.

Définitions – Rôle des acteurs de la prévention.
Application des principes généraux de prévention.
Principales obligations réglementaires.
Nouvelles réglementations du risque chimique.

3 - Démarche de prévention et protection.

Repérage des dangers et évaluation des risques
Définition et mise en œuvre d'un plan d'actions de prévention.
Protection collective / individuelle et consignes.

4 - Formation, information et surveillance médicale.

Formation / information des salariés – Etiquetage
Mise en place d'un suivi d'exposition par le médecin du travail.

5 - Nouveau règlement CLP, les changements.

Vocabulaire - Pictogrammes et étiquetage.
Champ et calendrier d'application .

6 - Nouvelles définitions des dangers et classification.

Nouveaux pictogrammes – Mentions de danger.

7 - Autres informations de l'étiquette selon le règlement CLP.

Identité du fournisseur – Identificateurs de produit .
Mentions d'avertissement – Conseils de prudence.
Informations supplémentaires dans certains cas.

8 - Autres sources d'information et impact du règlement CLP.

Fiches de données de sécurité – Fiches toxicologiques.

9 - Premiers secours en cas d'incident / accident.

Protection – Alerte – Secours aux victimes.

10 - « Debriefing » en fin de stage



Durée 0.50 journée
(3h50 heures)

Moyens pédagogiques

Salle de formation
équipée de chaises, de
tables, d'un tableau, d'un
ordinateur et d'un vidéo-
projecteur.

FDS des produits utilisés
en cas de formation en
intra-entreprise.

Attestation de fin de formation remise au stagiaire.